

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale
Procès-verbal de la Séance du Conseil communautaire du 28 Septembre 2021
Salle des Fêtes La Palun 26170 BUIS LES BARONNIES

Etaient présents :

L. AICARDI – A. AMOURDEDIEU – F. BARBANSON – C. BAS – S. BERNARD – J. BOMPARD – M. BOTTINI P. CAHN – C. CARRERE – C. CHAMBON – P. CIRER-METHEL A. CLEMENT – P. COMBES – D. CONIL – C. CORNILLAC – T. DAYRE – S. DECONINCK - JL. DESSALES – A. DONZE – S. DUPOUX – J. DUQUESNOY – L. ESTEVE – A. FAREL A. FEUILLAS – L. FOUGERAS – J. GARCIA – S. GARNERO – M. GREGOIRE – Y. GRONCHI F. GROSS – J. HAÏM – M. HAMARD – A. LABROT – JM. LAGET – P. LANTHEAUME – P. LEDESERT – N. MACIPE – M. VINCENT – MP. MONIER – JJ. MONPEYSSSEN – A. NICOLAS – G. NELH – JM. PELACUER – A. PENIGAUT – R. PEYRON – N. RANCON – E. RICHARD – P. ROCHAS – D. ROUSSELLE C. ROUSSIN - S. ROUSTAN – MT. CHAUVET C. RUYSSCHAERT – O. SALIN – C. TEULADE – M. TREMORI – R. VIARSAC.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. BREDY a donné pouvoir à P. ROCHAS – S. BOREL a donné pouvoir à O. SALIN – F. BOUNIN a donné pouvoir à C. CARRERE – T. TATONI a donné pouvoir à R. VAIRSAC -MC. LAURENT a donné pouvoir à R. VIARSAC – A. LOUPIAS a donné pouvoir à A. AMOURDEDIEU – I. TEISSIERE a donné pouvoir à A. AMOURDEDIEU – V. CHAUVET a donné pouvoir à J. PELACUER – C. SOMAGLINO a donné pouvoir à MP MONIER – O. PILOZ a donné pouvoir à P. LANTHEAUME – J. FERNANDES a donné pouvoir à N. RANCON – M. BERGER-SABATIER a donné pouvoir à JJ. MONPEYSSSEN ;

Étaient excusés :

G. TRUPHEMUS – M. QUARLIN

Marie Pierre MONIER, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a accepté ;

Assistaient également à la Séance :

M . Nicolas GIRARD	Président d'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
Mme Aurélie PERRIN	Directrice Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
M. Nicolas KRUGLER	Directeur Général des Services de la CCBDP

ORDRE DU JOUR :

Administration Générale

- 112- 2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021
113- 2021 Mise à disposition de bureaux aux partenaires de la CCBDP

Marchés Publics

- 114- 2021 Signature du marché relatif aux vérifications réglementaires des installations et des matériels en ERP et ERT

Communication

- 115- 2021 Attribution de subventions aux amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire des Baronnies Provençales

Ressources Humaines

- 116- 2021 Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable du Pôle d'Aménagement
117- 2021 Création d'un poste non permanent à temps complet de chargé(e) de missions Habitat et Mobilité
118- 2021 Contrat d'apprentissage

Finances

- 119- 2021 Budget général : décision modificative n°4

Transport

- 120- 2021 Plan de financement d'investissement dans le programme prévisionnel pluriannuel du Parc naturel régional des Baronnies provençales
121- 2021 Convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités actives sur le territoire de la communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale

Transition Ecologique

- 122- 2021 Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

ZAE

- 123- 2021 ZAE du grand Tilleul : Acquisition et cession du lot 11

Economie

- 124- 2021 Exonération 2022 pour les commerces situés en Zone de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR)
125- 2021 Aide à l'immobilier d'entreprises : salaison de l'Ouvèze
126- 2021 Aide à l'immobilier d'entreprises : Brasserie des tilleuls

Tourisme

- 127- 2021 Adhésion à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO)

Aire d'accueil des gens du voyage

- 128- 2021 Convention de gestion de l'Aire d'Accueil des gens du voyage

Rajout à l'ordre du Jour Délibération 129_2021 Unanimité

GEMAPI

- 129- 2021 SMIGIBA Approbation des modifications statutaires

Social

- 130- 2021 Convention de passage Hôpital de Buis/CCBDP – Autorisant les élèves à accéder au Gymnase intercommunal par une passerelle traversant l'enceinte de l'hôpital local.

Petite Enfance

- 131-2021 Demande Subvention construction d'un équipement Etablissement d'Accueil du Jeune enfant à Buis les Baronnies

Animation Territoriale

- 132- 2021 Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Frénésie pour la 4ème édition du Local Musique Festival à Mirabel-Aux-Baronnies.

Jeunesse

- 133- 2021** Signature d'une convention avec le Collège Henri Barbusse encadrant de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio- éducatif
- 134- 2021** Signatures des conventions avec la Cité Scolaire Barjavel – Roumanille (collège et lycée) de Nyons et le collège Henri Barbusse de Buis-Les-Baronnies, relatives à l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif
- 135- 2021** Détermination du montant de la participation financière maximum de la CCBDP versée à l'Espace Social et Culturel du Diois pour le fonctionnement de l'ALSH de la Vallée de l'Oule au titre de l'année 2021
-

M. Le Président ouvre la séance et accueille les 2 représentants de « Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale » Mme Aurélie PERRIN Directrice et M. Nicolas GIRARD Président, venus présenter leurs services auprès des entrepreneurs de la Drôme et de l'Ardèche, et notamment pour faire l'état des lieux des aides apportées aux artisans, commerçants entrepreneurs du territoire de la CCBDP. Des documentations sont à la disposition des élus du territoire. Pour de plus amples informations, M. le Président invite les conseillers à prendre contact avec les services Economie de la CCBDP ou directement à l'ISDP situé dans les bâtiments de nos partenaires à Nyons ou en permanence à l'annexe de Buis.

M. le Président fait état des conseillers excusés ayant donné pouvoir, constate que le quorum est atteint 58 Présents et 12 Pouvoirs, soit 70 voix délibératives et déclare la séance ouverte.

M. Le Président prend la parole et s'exprime en ce sens :

« Le samedi 18 septembre 2021, c'est donc tenu la 1^{ère} conférence des Maires, sous la présidence de Michel GREGOIRE, 1^{er} vice-président de la CCBDP.

Nous réitérons nos remerciements à la ville de Nyons ainsi que son Maire, Pierre COMBES, de nous avoir accordé l'utilisation de la nouvelle Maison de Pays, pour y tenir cette première conférence.

1^{ère} partie :

Nous avons eu la présence, de Madame la Directrice Départementale de la DGFIP, Madame HEROU-DESBIOLLES, accompagnée de la personne en charge du pilotage des conseillers, Mr GUERIN, ainsi que des 2 conseillers au décideurs locaux, Mme VALLIER à l'annexe de la CCBDP à Buis les Baronnies et Mr CANOVAS au siège de la CCBDP à Nyons.

Mais avant de passer la parole au 1^{er} vice-président de cette conférence, qui va vous résumer les échanges et la teneur de cette matinée, je rappelle simplement que c'est la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui a établi et clarifié la nécessité de la tenue de cette Conférence des Maires, en précisant d'ailleurs que les attributions de cette conférence sont seulement consultatives.

Pour notre part, comme cela était indiqué dans l'invitation, elle a lancé entre autres, le projet de territoire 2021-2031 de notre CCBDP.

Un projet de Territoire, c'est un enjeu clé et déterminant pour l'avenir de notre Territoire des Baronnie, ses communes et leurs habitants.

Il est primordial que nous puissions entreprendre et nous engager es collectivement dans ces périodes de diagnostic, de réflexion, de raisonnement, d'échange et de synthèse, indispensables pour bâtir un projet collectif et cohérent, avec et pour les communes et les habitants de notre Territoire.

Bien entendu, les 2 communes bourg centre identifiées et reconnues par l'Etat dans le processus Petite Ville de Demain, Nyons sous-Préfecture et Buis les Baronnie ont un rôle structurant et moteur dans la dynamique territoriale. Elles doivent être au cœur, en résonance et rayonnement avec toutes les autres communes pour fédérer avec méthode et permettre à chacune d'optimiser et d'objectiver son projet communal au sein du projet de territoire et d'essayer malgré tout de faire face aux contraintes et aux évolutions positives ou négatives des politiques publiques régionales et nationales de l'administration d'Etat.

C'est une lourde responsabilité que nous devons porter avec bienveillance, avec raison et sagesse d'esprit, respect, solidarité, dans un esprit dynamique. Chacune et chacun, en toute conscience, devra s'efforcer d'honorer et respecter ce pacte de confiance essentiel et déterminant pour la construction de ce projet malgré cette période délicate, et les caractéristiques de notre territoire rural face aux évolutions et mutations diverses auquel il est, et va être confronté... »

Après cette intervention, M. le Président donne la parole à M. Michel GREGOIRE, qui fait état de la tenue de la Conférence des Maires en date du 18 Septembre dernier et notamment du Projet de Territoire de la CCBDP.

Intervention de M. GREGOIRE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes - Président de la Conférence des Maires de la CCBDP :

« Le 18 septembre s'est tenue la 1^{ère} Conférence des Maires, le contexte sanitaire ne nous a pas permis pendant presque un an et demi, de nous réunir comme nous l'aurions souhaité, de plus, la Loi Engagement et Proximité a rajouté dans ses textes la création de la Conférence des Maires, sous la présidence des Présidents des intercommunalités, cette présidence m'a été déléguée par Thierry DAYRE et je l'en remercie.

Nous avons souhaité au sein de la Commission Permanente, que cette instance soit un outil de propositions, un endroit pour permettre à ceux qui ont le sentiment de ne pas être entendu, de pouvoir s'exprimer. Il ne s'agit pas d'un contre-pouvoir. L'objectif est d'être forces de propositions et d'essayer de faire avancer les choses pour notre intercommunalité. En effet, le cadre de travail de la conférence des Maires est de porter la réflexion, de structurer les débats autour de la mise en œuvre actuelle des compétences, mais aussi celles qui pourraient être exercées à l'avenir par la communauté de communes qu'il s'agisse de transfères obligatoires (Eau, urbanisme) et décidés par nous. Ces sujets de réflexions seront bien entendu partagés avec l'exécutif de la CCBDP.

On a fait la CCBDP au 01/01/2017, par la fusion des 4 Communautés de communes. Il est nécessaire de solidifier notre fusion d'un point de vue budgétaire, d'un point de vue des compétences et faire en sorte que tout le monde essaie de trouver son compte. La question comptable et budgétaire n'a pas été simple à coordonner, nous n'avions pas la voilure ! Cependant, l'objectif d'un projet de territoire, ne s'arrête pas là, c'est aussi de se dire qu'il faut qu'on travaille pour l'avenir : qu'allons-nous faire avec notre Communauté de communes ? Il faut désormais penser à l'avenir.

L'objectif du Projet de Territoire est de voir comment on peut se projeter à travers la Communauté de communes, pour les années qui viennent. Il n'y a aucun caractère contraint aucun cadre réglementaire. On peut dire ce qu'on a envie de dire. Il a clairement été exprimé le fait que l'élaboration du projet de territoire était de permettre à chacun de s'exprimer, même s'il y a des commissions, des conseils communautaires. L'idée de tout ça, est de mettre tous les maires sur un même pied d'égalité sans faire de différenciation entre une grosse et une petite commune. C'est l'objectif qu'on s'est donné.

Le 18 septembre, nous avons donc mis en place la Conférence des Maires, nous aurions aimé qu'il y ait un peu plus de monde, 30 communes sur 67 étaient représentées... la bonne nouvelle est que l'ambiance était excellente, les questions intéressantes. Maintenant, cette Conférence des maires va prendre une forme plus formelle, les communes vont recevoir un questionnaire d'enquête très large, sur tous les sujets, on peut rajouter des sujets, ce n'est pas un questionnaire où l'on coche des cases.

J'ai proposé de participer aux Comités Territoriaux ou aux Conseils Municipaux pour ceux qui le souhaitent. Il faut faire en sorte que toutes les communes répondent à ce questionnaire.

La Communauté de communes va également mettre en place un Comité de pilotage, doublé des maires qui ne sont pas de l'exécutif mais qui ont des choses à dire. Nous ferons une nouvelle Conférence des Maires fin décembre, après avoir réuni Comité de Pilotage pour que vous ayez les nouvelles orientations.

Début 2022, il y aura un échange avec le monde économique, social, le monde des associations, les administrations pour essayer de bâtir ensemble le Projet de Territoire. Entre juin et début septembre, une nouvelle Conférence des Maires sera réunie pour faire un retour des questionnaires et envisager la suite de la démarche. Un rendu définitif est prévu fin 2022/début 2022 avec une présentation du Projet de territoire en Conférence des Maires et une validation par le Conseil communautaire. L'idée est d'essayer de tracer une route pour les années à venir, les plus anciens se souviennent, dans les années 80, un livre blanc avait été édité par le Syndicat d'Aménagement des Baronnie pour l'ensemble du territoire des Baronnie, puis en 2000, un nouveau livre blanc très intéressant (à disposition à la Communauté de communes), qui retrace ce qu'on avait prévu de réaliser il y a 20 ans, des choses sur lesquels il est toujours intéressant d'apporter une analyse pour voir devant nous.

M. Le Président rappelle que le compte rendu de la journée du 18 septembre sera transmis aux Communes pour que les élus puissent répondre à l'enquête « qui est arrivée dans les communes »

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Administration Générale

112. - 2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 Juin 2021.

Décision adoptée à l'unanimité

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Administration Générale

113 - 2021 Mise à disposition de bureaux aux partenaires de la Ccddp

Le Conseil Communautaire décide de :

METTRE à disposition de ses partenaires un bureau situé 38 boulevard Aristide Briand -26170 Buis les Baronnies pendant les travaux de réhabilitation de l'annexe

PRECISE que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an, susceptible d'être renouvelée

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Marchés Publics

114 - 2021 Signature du marché relatif aux vérifications réglementaires des installations et des matériels en ERP et ERT

Arrivée de M. Michel TREMORI 19:00

Suite à la mise en concurrence, 12 candidats ont retiré le dossier de consultation et 2 offres ont été déposées.

La Commission Projets Marchés s'est réunie le 14/09/2021 et propose, au regard des critères de jugement des offres précisés à l'article 7.2 du règlement de la consultation (valeur technique 60% et prix des prestations 40%) et au vu de l'analyse des offres, d'attribuer le marché à QUALICONSULT EXPLOITATION SAS pour un montant estimatif annuel de 24 458 € HT. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le présent marché est conclu pour une durée ferme d'une année renouvelable trois fois d'une année (soit une durée totale de 4 ans).

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier le marché à l'attributaire nommé ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de la SAS QUALICONSULT EXPLOITATION conformément au rapport d'analyse des offres présenté à la Commission Projet Marché

AUTORISE le Président à notifier le marché et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Mme RANCON exprime son opposition pour cette délibération, et explique qu'il appartient aux « Amicales de Sapeurs-Pompiers » de s'investir pour faire fonctionner leurs amicales.

Communication

115 - 2021 Attribution de subventions aux amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire des Baronnie Provençales

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rémuzat	Daniel	VIGNES	CIS REMUZAT	26510	REMUZAT
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montbrun-les Bains	Tom	MOISA	Quartier Blancarde	26570	MONTBRUN-les-BAINS
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mirabel	Thomas	QUINTRE	Quartier Le Clos	26110	Mirabel-aux-Baronnies
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Maurice	Yoann	SERRET	Quartier Le Jas	26110	Saint-Maurice-sur-Eygues

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 100 € aux Amicales des Sapeurs-Pompiers

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Décision adoptée à la Majorité (dont 1 Opposition N. RANCON – 1 Abstention S. DUPOUX)

Ressources Humaines

116 - 2021 Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable du Pôle d'Aménagement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste permanent à temps complet (35h00) de catégorie A à compter du 28 septembre 2021.

FIXE la rémunération suivant l'échelle des attachés territoriaux (catégorie A).

INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à recruter l'agent pour pourvoir à cet emploi.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

117 - 2021 Création d'un poste non permanent à temps complet de chargé(e) de missions Habitat et Mobilité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste non permanent de chargé(e) de missions à temps complet (35h00) à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée d'un an renouvelable.

FIXE la rémunération suivant l'échelle des attachés territoriaux (catégorie A).

INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à recruter l'agent pour pourvoir à cet emploi.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 2 Oppositions N. RANCON – J. FERNANDES)

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Mme FAREL, Maire de Rioms souhaite connaître le devenir des agents en apprentissages, s'il y a une perspective pour eux d'une titularisation ? – Mme MACIPE explique qu'il n'y a pas d'obligation qu'il s'agit de contrat d'apprentissage en alternance mais si les besoins se font sentir, la question pourra être abordée.

M. RICHARD informe des difficultés qu'il a rencontrées pour les recrutements au service jeunesse du territoire et rappelle que ces contrats permettent aux jeunes de candidater plus facilement.

M. FOUGERAS souhaite savoir si ce dispositif peut concerner des employés des services communaux. Mme MACIPE indique qu'un travail en ce sens est mené au sein d'un service de mutualisation. La question sera évoquée lors des prochains comités territoriaux.

Ressources Humaines

118 - 2021 Contrat d'apprentissage

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage selon le tableau établi ci-dessus.

INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un ou plusieurs apprentis conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Rapporteur(e) : Nadia MACIPE

Finances

119 - 2021 Budget général : décision modificative n°4

1- Acquisition du logiciel ADS

Le Président propose de réajuster les comptes en augmentant de 15 000 € l'article 2051 pour la compétence « 020-200 ADS » et de financer cette nouvelle dépense par 11 000 € de subvention de l'Etat et par un virement de la section de fonctionnement supplémentaire de 4 000 € prélevé sur l'excédent prévisionnel

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, après en avoir délibéré

APPROUVE la Décision modificative suivante à intervenir sur le budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 023 + 4 000.00 €

TOTAL : + 4 000.00 €

Recettes :

TOTAL : 0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 020 : + 15 000.00 €

TOTAL : 15 000.00 €

Recettes :

Chapitre 021 + 4 000.00 €

Chapitre 13 + 11 000.00 €

TOTAL : 15 000.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

**Transport
120 - 2021****Plan de financement d'investissement dans le programme
prévisionnel pluriannuel du Parc Naturel Régional des Baronnies
Provençales**

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de valider le plan de financement ci-dessous dans le cadre du contrat de Parc 2019-2021 Baronnies provençales
-

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES	%	MONTANT (en €)
Achat de 19 vélos à assistance électrique	48 109,00	Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc 2019-2021 Baronnies provençales)	60%	54 036,60
Achat de 8 abris vélo sécurisés type Bul'box ou équivalent avec la pose de la fourniture	41 952,00	Autofinancement CCBDP	40%	36 024,40
TOTAL HT	90 061,00		100 %	90 061,00
TVA	18 011,00			18 011,00
TOTAL TTC	108 072,00		100 %	108 072,00

Par ailleurs, les dépenses seront réalisées en fonction du contexte en coûts d'étude avec le schéma directeur cyclable, l'affectation définitif des financements pouvant évoluer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de d'approuver ce plan de financement dans le cadre contrat de Parc 2019-2021 Baronnies Provençales,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (3 Oppositions A. FAREL – N. RANCON- J. FERNANDES)

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

Transport

121 - 2021

Convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités actives sur le territoire de la communauté de communes des Baronnie en Drôme provençale

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de valider cette convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à l'organisation déléguée de services et d'actions portant sur les mobilités actives, pour une durée qui s'achèvera au 31 décembre 2026. Elle sera reconductible sous couvert de la validité d'une convention de coopération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de d'approuver la convention de délégation avec la Région Auvergne Rhône Alpes relative à l'organisation déléguée des services et actions sur le mobilités actives,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

Transition Ecologique

122 - 2021 Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

Il est donc proposé au conseil communautaire de s'engager auprès de l'ADEME dans le programme TACCT pendant 2 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE LA démarche TACCT pour un accompagnement d'un prestataire extérieur financé par l'ADEME

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la majorité (1 Opposition)

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur(e) : Jean-Jacques MONPEYSSEN

ZAE

123 - 2021 ZAE du grand Tilleul : Acquisition et cession du lot 11

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;

AUTORISE le Président à signer l'achat du lot 11 à la Commune de Nyons aux conditions exposées ci-dessus pour un montant de 97 470€ HT ;

AUTORISE le Président à signer la vente du lot 11 au profit de Monsieur Grégoire POMIER ou à toute personne morale pouvant s'y substituer. Cette cession est fixée au montant de 97 470 HT (116 964 € TTC) ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur(e) : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Mme FAREL prend la parole et regrette que la Communauté va encore proposer une aide aux entreprises alors que les administrés ne bénéficient pas d'aide notamment pour l'acquittement des ordures ménagères.

M. FOUGERAS demande à quel budget appartiennent les 50% d'exonération. M. MONPEYSSEN précise qu'il s'agit du budget de la Communauté de communes.

Economie

124 – 2021

Exonération 2022 pour les commerces situés en Zone de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR)

Il est donc proposé au conseil communautaire d'exonérer partiellement ces entreprises concernées par ce dispositif à hauteur de 50 % de CFE, CVAE et de TFPB pour l'année 2022. Pour rappel, la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE l'instauration d'une exonération partielle de CFE, CVAE et TFPB pour les entreprises éligibles à la ZORCOMIR pour l'année 2022

FIXE le taux d'exonération partielle à hauteur de 50 % pour la CFE, CVAE et TFPB

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (1 Opposition)

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur(e) : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Economie

125 - 2021

Aide à l'immobilier d'entreprises : saison de l'Ouvèze

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE une subvention de 1 800 € à la Salaison de l'Ouvèze (SCI Boutinaud) pour la réalisation de l'opération immobilière et le recrutement de 3 emplois en CDI,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur(e) : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Economie

126 - 2021

Aide à l'immobilier d'entreprises : Brasserie des tilleuls

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE une subvention de 3 000 € à la Brasserie des tilleuls (SCI LDL) pour la réalisation de l'opération immobilière et le recrutement de 5 emplois supplémentaires en CDI,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur(e) : Sébastien BERNARD

Tourisme

127 - 2021

Adhésion à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO)

M. CARRERE, Président de la fédération et M. BERNARD et RICHARD membres du Conseil d'administration ne prennent pas part au vote

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider l'adhésion de la Communauté de communes à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles à compter de 2021.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider l'adhésion de la Communauté de communes à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles à compter de 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE l'adhésion de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles à compter de 2021

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur(e) : Christian CORNILLAC

Aire d'accueil des gens du voyage

128 - 2021 Convention de gestion de l'Aire d'Accueil des gens du voyage
Mme Farel demande pourquoi est-ce à la Communauté de communes de porter cette compétence ? M. Cornillac précise qu'il s'agit d'une compétence inscrite dans la loi NOTRe

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président :

- A signer la convention de gestion permettant la Communauté de communes de confier la gestion de l'AGV à la Commune de Nyons
- A procéder aux remboursements des frais engagés dans le cadre de la gestion de l'Aire des gens du voyage de Nyons à la commune de Nyons

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de gestion de l'AGV avec la commune de Nyons

AUTORISE M. le Président à signer ladite convention pour une durée d'un an

DIT que les crédits nécessaires à la prise en charge de ces dépenses sont inscrits au budget

Décision adoptée à l'unanimité

Rajout à l'ordre du jour :

Délibération 129-2021 : Approbation des modifications statutaires du SMIGIBA : Adoptée à Unanimité

M. Le Président précise que le SMIGIBA a modifié ses statuts et a sollicité la Communauté de Communes pour approuver ces modifications dans les délais qui lui sont impartis

GEMAPI - Irrigation

Rapporteur : Olivier SALIN

GEMAPI

129 - 2021 Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents : Approbation des modifications statutaires

M. DUPOUX demande des compléments d'informations sur la clé de partition de la CCBDP. Il s'agit d'une répartition entre les Collectivités concernées. M. CORNILLAC précise qu'une information dans les conseils serait importante. M. DAYRE rappelle qu'une présentation sera faite en conseil, les délégués qui représentent la CC doivent maîtriser le sujet, car il s'agit de responsabilité financière et juridique. Il est important que le travail d'appropriation soit bien mené pour améliorer la compréhension des enjeux.

M. GREGOIRE rappelle que certains élus ont voulu garder cette prérogative, et aujourd'hui, les syndicats font leurs schémas et leurs études, l'Etat valide le projet et la responsabilité financière revient aux Collectivités. Il y a d'un côté la responsabilité endossée par le syndicat et de l'autre l'obligation pour la Communauté de communes de financer les travaux. La situation risque de prendre de l'ampleur si nous avons à faire face à des situations critiques. Il s'agit d'un sujet à mettre sur la table du législateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer la compétence GEMAPI au SMIGIBA telle que définie ci-dessus (alinéas 1 ;2 ;5 ;8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)

DECIDE de transférer les compétences complémentaires à la compétence GEMAPI telle que définie ci-dessus (alinéas 7 ;11 ;12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)

ADOpte les modifications des statuts du SMIGIBA, proposées et votées par l'assemblée du SMIGIBA le 07 juillet 2021,

Décision adoptée à l'unanimité

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur(e) : Pascale ROCHAS

Social

130- 2021 Convention de passage Hôpital de Buis/CCBDP – Autorisant les élèves à accéder au Gymnase intercommunal par une passerelle traversant l'enceinte de l'hôpital local.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la convention de partenariat avec l'Hôpital Local de Buis les Baronnie

PRECISE que l'autorisation d'accès est accordée à titre gratuit

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur(e) : Pascale ROCHAS

Petite Enfance

131 -2021

**Demande Subvention construction d'un équipement
Etablissement d'Accueil du Jeune enfant à Buis les Baronnie**

Mme ROCHAS se dit très heureuse de présenter cette délibération qui va voir l'avancement du projet de construction de la crèche à Buis les Baronnie.

Il est expliqué à l'assemblée que pour mener à bien ce projet plusieurs financeurs ont été identifiés. Le plan de financement est ainsi proposé :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	900 000.00 €	ETAT DETR (Maxi)	125 000.00 €
Imprévus et Aléas	30 000.00 €	ETAT DSIL (Maxi)	125 000.00 €
Prestation Etudes Contrôles....	186 000.00 €	CD 26 (20% Hors acquisition)	279 200.00 €
Mobilier Petite Enfance	100 000.00 €	CAF Drôme	495 000.00 €
Approche environnementale de qualité	180 000.00 €		
TOTAL DEPENSES HT (Hors acquisition Terrain)	1 396 000.00 €	CAR Région (sur enveloppe CCBDP)	200 000.00 €
TVA 20 %	279 200.00 €	FCTVA (1 316 000 € X 16,404 %)	229 000.00 €
Terrain	144 100.00 €	Emprunt CCBDP	336 100.00 €
TOTAL DEPENSES TTC	1 819 300.00 €	TOTAL RECETTES TTC	1 819 300.00 €

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider le plan de financement de construction de la crèche à Buis les Baronnie et de solliciter les financeurs potentiels pour accompagner ce projet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de valider le plan de financement ci-dessus et de solliciter les partenaires pour cofinancer ce projet.

AUTORISE le Président à lancer la consultation et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Éric RICHARD

M. RICHARD donne quelques éléments chiffrés de l'accueil des jeunes sur le territoire de la CCBDP par nos services en gestion directe : Les P'tits Bouts à Nyons : 50 inscrits en Juillet et 35 en Août – Les P'tits Loups à Sèderon : 25 inscrits en juillet et 20 en Août – Les Guards à Nyons : 67 en Juillet et 56 en Août – Planète jeunes à Buis : 23 inscrits en Juillet et 22 inscrits en Août.

Animation Territoriale

132 - 2021 Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Frénésie pour la 4^{ème} édition du Local Musique Festival à Mirabel-Aux-Baronnies.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association
AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur(e) : Eric RICHARD

Jeunesse

133 - 2021 Signature d'une convention avec le Collège Henri Barbusse encadrant l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

M. Éric RICHARD propose à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place de la convention d'encadrement de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif avec le collège Henri Barbusse à Buis-Les-Baronnies.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec le Collège Henri Barbusse afin d'encadrer l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur(e) : Eric RICHARD

Jeunesse

134 - 2021

Signatures des conventions avec la Cité Scolaire Barjavel – Roumanille (collège et lycée) de Nyons et le collège Henri Barbusse de Buis-Les-Baronnies, relatives à l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

M. Éric RICHARD propose à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place de la convention d'encadrement de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif avec la cité scolaire Barjavel –Roumanille.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat avec la Cité Scolaire Barjavel-Roumanille (collège, et lycée) et le collège de Buis-Les Baronnies, qui définit le cadre de l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio- éducatif.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

134 - 2021

Détermination du montant de la participation financière maximum de la CCBDP versée à l'Espace Social et Culturel du Diois pour le fonctionnement de l'ALSH de la Vallée de l'Oule au titre de l'année 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention de **8 038.50 €** à l'association

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

La parole est donnée à M. Jean GARCIA :

M. GARCIA fait état du retour de l'Agence de l'eau pour les communes en Zone de Revitalisation Rurale en fonction des travaux retenus. Les communes peuvent s'adresser à la DDT pour plus d'informations. A terme, l'Agence de l'eau ne pourra plus subventionner les travaux des communes hors ZRR. Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain Comité Territorial. Les communes souhaitant bénéficier d'un contrat ZRR seront amenées très rapidement à décider la façon dont elles souhaitent d'organiser pour définir et programmer les travaux qu'elles souhaiteront mettre en œuvre.

M. GARCIA informe l'ensemble des conseillers que :

« Le 29 Octobre prochain, Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales sera à Saint Maurice pour lui remettre la Légion d'honneur. A cette occasion, tous les conseillers sont cordialement invités. M. Le DGS est chargé de transmettre l'invitation à l'ensemble du personnel de la Communauté de communes.

M. GARCIA précise que la Collectivité pourra proposer d'organiser une réunion de travail avec Madame la Ministre.

L'ordre du jour étant épuisé. M. Le Président remercie l'ensemble des conseillers et les invite à partager le verre de l'amitié.

Affiché le :

Le Président

Thierry DAYRE